



“Et vous savez
la meilleure ?
On nous a
tout volé!”



L'assurance habitation **des gens heureux**

SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTO • **HABITATION**

Préserver votre logement, le lieu essentiel de votre vie.

Que vous soyez locataire, propriétaire ou propriétaire non occupant, en résidence principale ou secondaire, votre logement sera en parfaite sécurité. L'assurance habitation vous propose un socle de garanties fondamentales ainsi que des options incontournables et à la carte.

L'assurance habitation

L'assurance habitation s'adapte à vos besoins mais surtout répondra à une situation matérielle personnalisée. Nos experts sont à votre disposition pour réaliser une étude sur mesure et échanger sur la solution qui vous correspond.

Les indispensables

Quels que soient vos besoins votre contrat inclut les garanties indispensables pour protéger vos proches, vos biens et vous accompagner en cas de sinistre :

► La protection des biens :

Incendie - Dégâts des eaux
Événements climatiques -
Catastrophes naturelles et
technologiques - Attentats et
actes de terrorisme

► La protection des siens :

Responsabilité Civile et Défense
Recours en faisant valoir vos
intérêts - Protection juridique
initiale

► La protection en cas de coups durs :

Assistance au domicile -
Assistance en déplacement -
Frais de relogement



Les options

Choisissez en toute transparence des garanties complémentaires et personnalisées :

► Pour protéger l'essentiel :

Vol et vandalisme à domicile -
Bris de vitres - Capital sécurité

► Pour renforcer la protection de vos biens :

Vol à l'extérieur - Casse
intérieure - Casse des appareils
nomades - Dommages aux
appareils électriques

► Pour vous simplifier la vie :

On vous propose des
professionnels agréés pour vous
accompagner, vous conseiller ou
vous dépanner (panne, extension
de garantie 5 ans, dépannage
plomberie, électricité, gaz,
protection juridique habitation).

Les indemnisations

L'assurance habitation vous permet également de moduler le niveau d'indemnisation de vos biens et le montant de votre franchise en cas de sinistre :

► La valeur de rééquipement

► La franchise

NOUVEAU

Une garantie incluse pour protéger les victimes de violences intrafamiliales !

Parce que le domicile doit rester un lieu sûr, cette garantie comprend :

- Un accompagnement juridique : information sur vos droits, aide à la résolution des litiges et prise en charge d'un avocat.
- Une assistance psychologique : jusqu'à 3 consultations téléphoniques avec un professionnel.
- Un relogement d'urgence : jusqu'à 7 jours dans un lieu sécurisé ou chez un tiers de confiance, pris en charge jusqu'à 2 fois par an.

Une protection essentielle en cas de situation de crise.

CONTACTEZ-NOUS

04 91 12 40 00

Agences de proximité

www.mutuellesdusoleil.fr

